

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC ANNONCE UN PLACEMENT PRIVÉ DE 1,6 M \$

Saint-Jean-Baptiste (Québec), le 23 décembre 2011 – Fiducie de Placement Immobilier Fronsac (« Fronsac » ou la « Fiducie ») (TSX-V : GAZ.UN), est heureuse d'annoncer la conclusion ce jour d'un placement privé auprès d'investisseurs bénéficiant de dispenses aux termes du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* pour un montant total de 1,6 M \$ soit l'émission de 6 400 000 unités de la Fiducie à un prix de souscription de 0,25 \$ l'unité.

« Nous sommes très heureux d'avoir procédé à ce financement et nous poursuivons la recherche de sites immobiliers intéressants afin d'accroître notre portefeuille immobilier. Ce financement nous permettra de réduire de façon significative la dette à long terme de la Fiducie.» a commenté Michel Lassonde, président et chef de la direction de la Fiducie.

Toutes les unités émises aux souscripteurs aux termes du placement privé sont sujettes à une période de détention de quatre (4) mois et un (1) jour à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 24 avril 2012 aux termes des lois applicables en matière de valeurs mobilières et des politiques de la Bourse de croissance TSX. Les unités offertes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux termes de la *United States Securities Act of 1933*, tel qu'amendée, ou toute autre loi sur les valeurs mobilières de tout État, et ne peuvent être offertes ou vendues dans les États-Unis ou pour le compte ou pour le bénéfice de toute *US Person*, en l'absence de tel enregistrement ou de toute dispense d'enregistrement.

Deux initiés de la Fiducie ont participé dans le placement privé en souscrivant à 300 000 unités en contrepartie de la somme de 75 000 \$, ces souscriptions représentant 4 % du produit brut du placement.

À propos de Fronsac

Fronsac est une fiducie à capital variable effectuant l'acquisition d'immeubles commerciaux situés en bordure d'autoroutes ou de routes importantes et qui sont utilisés exclusivement pour l'exploitation de commerces de restauration rapide, de dépanneurs et de stations-services.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés et informations prospectifs au sens des lois applicables en valeurs mobilières, incluant des énoncés relatifs à Fronsac et des attentes de la direction. Il n'y a aucune certitude que les événements faisant l'objet de ces énoncés prospectifs se réaliseront et que les avantages anticipés en découleront. Fronsac met le lecteur en garde que les événements réels pourraient différer considérablement des attentes actuelles en raison des risques connus et inconnus, des incertitudes et des autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels

diffèrent considérablement des résultats envisagés dans ces énoncés prospectifs. Parmi ceux-ci, notons les risques liés à des facteurs hors du contrôle de Fronsac, ainsi que les autres risques et les facteurs décrits de temps à autre dans les documents déposés par Fronsac auprès des autorités en valeurs mobilières, incluant le rapport de gestion. Fronsac ne compte pas mettre à jour ni modifier ses énoncés prospectifs, ni ne s'engage à le faire, même si des événements futurs surviennent ou pour tout autre motif, sauf si la loi ou toute autorité réglementaire l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour de plus amples renseignements:
Monsieur Michel Lassonde
Président et chef de la direction
(450) 536-5328